

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 5 NOVEMBRE 2009**

MEMBRES PRESENTS : Bernard ANGELS, Maire ; Jean-Noël BELLIER, Charlotte BRUN, Marcel BOYER, Evelyne BILLOUE, Vicente PASTOR, Catherine DELPRAT, Jacques WALQUENART, Maires Adjoints ; Evelyne BONETTI, Gilbert ROUSSEAU, Frédérique THON, Nicolas BARBELANE, Annick THOMAS, Pierre PEREZ, Mariana BAK, Laurent ROUSSEY, Dalila CHENNAF, Dominique MENIR, Françoise TRANCHART, Christophe PADOIN, Anne RICHARD, Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI, Patrick ISABEL, Conseillers Municipaux.

SECRETAIRES DE SEANCE : Danièle PORLIER et Marcel BOYER

INSTALLATION D'UN CONSEILLER MUNICIPAL

Autorise l'installation du nouveau conseiller municipal.

DECISIONS MUNICIPALES PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION

Décision n°42/09 du 8 Septembre 2009

Une Convention de mise à disposition des équipements sportifs intercommunaux de la Communauté de Communes Roissy Porte de France pour les groupes scolaires et centre de loisirs de la Ville a été passée avec la Communauté de Communes Roissy Porte de France, à titre gracieux pour les élèves des classes de CM2 pour la natation scolaire et à 1,30 euros par enfant pour les centres de loisirs.

Décision n° 43/09 du 8 Septembre 2009

Un avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Muriel PLANCHARD pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 16, avenue du Connétable. Le montant de cette location s'élève à 336,95 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 44/09 du 8 septembre 2009 :

Un avenant n°7 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Domyrique BILLOT pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 16, avenue du Connétable. Le montant de cette location s'élève à 422,83 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 45/09 du 8 septembre 2009 :

Un avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Sandra HANS pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 16, avenue du Connétable. Le montant de cette location s'élève à 336,95 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 46/09 du 8 septembre 2009 :

Un avenant n°7 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Patricia WEISS pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 18, rue Auguste Schenck. Le montant de cette location s'élève à 342,64 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 47/09 du 8 septembre 2009 :

Un avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Magaly BRODART pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 16, avenue du Connétable. Le montant de cette location s'élève à 422,83 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 48/09 du 8 septembre 2009

Une convention a été signée avec le groupe Les Formations d'Experts dont le siège social est situé à Voiron (38506) pour une journée de formation sur le thème « scolaire et périscolaire : maîtrise juridique, organisation, responsabilité » au profit de Madame Claude DUPUY, le mardi 15 septembre 2009. Le montant de cette journée s'élève à 299,90 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 49/09 du 22 septembre 2009 :

Un avenant n°2 à la convention d'occupation à titre précaire et révocable a été signé avec Madame Patricia PENHOUE pour le renouvellement du bail du logement qu'elle occupe au 16, avenue du Connétable. Le montant de cette location s'élève à 336,95 euros par mois, les charges locatives venant en sus.

Décision n° 50/09 du 22 septembre 2009

Un contrat a été signé avec l'entreprise IDEX Energie, dont le siège social est situé à Boulogne Billancourt (92100) 72, avenue Jean Baptiste Clément, pour l'entretien des installations de chauffage des bâtiments communaux. Le montant annuel forfaitaire s'élève à 8 901,00 euros hors taxes, soit 10 645,60 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 51/09 du 18 septembre 2009

Une convention a été signée avec l'Agence des Espaces Verts pour autoriser la Ville à exercer des activités sportives, éducatives et culturelles dans le cadre des journées du patrimoine du 19 au 20 septembre 2009.

Décision n° 52/09 du 25 septembre 2009

Un contrat a été signé avec la Compagnie Le Crik dont le siège social est à Eragny sur Oise (95610) - 333, chemin d'Andresy - pour la cession du droit d'exploitation d'un spectacle intitulé « Complément d'Objets » mis en scène le 3 octobre 2009 à la Grange à Dîmes. Le montant de cette prestation s'élève à 1 371,50 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 53/09 du 25 septembre 2009

Un contrat de location a été signé avec l'association Bib-Anim'Expo dont le siège social est à Lagny Sur Marne (77400) - 10, allée Vieille et Gentil - pour la location de l'exposition « Sorcières » à la Bibliothèque André Malraux. Le montant de cette location s'élève à 380 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 54/09 du 25 septembre 2009

Une convention de formation professionnelle continue a été signée avec l'association Pikler Loczy de France dont le siège social est situé à Paris 15^{ème} arrondissement - 20, rue de Dantzig – au profit des professionnels du Relais Assistantes Maternelles pour une journée de formation le 16 novembre 2009. Le montant de cette prestation s'élève à 380 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 55/09 du 29 septembre 2009

Une convention a été signée avec l'organisme T.P.M.A. dont le siège social est situé à Savigny Sur Orge (91600) – 40, avenue Saint Jacques - pour une journée de formation au profit de Madame Nadine SINOQUET, le jeudi 1^{er} et vendredi 2 octobre 2009. Le montant de cette formation s'élève à 250,00 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 56/09 du 1^{er} Octobre 2009

Un contrat de vente groupes a été signé avec la S.N.C.F. pour un séjour au Futuroscope organisé par le SAMEJ les 2 et 3 novembre 2009. Ce séjour concerne 22 participants pour un montant de 1 485,00 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 57/09 du 1^{er} octobre 2009

Un contrat de réservation a été passé avec la société « Futuroscope Destination » dont le siège social est à Jaunay Clan (86130) – pour l'accueil d'un groupe de 22 participants du S.A.M.E.J. les 2 et 3 novembre 2009. Le montant de cette prestation s'élève à 1 694,00 euros toutes taxes comprises.

Décision n° 58/09 du 1^{er} octobre 2009

Un contrat a été signé avec le Syndicat Mixte d'Etudes, d'Aménagement et de Gestion - Base de Loisirs de Cergy Pontoise - pour la réservation d'activités au profit de 12 jeunes du S.A.M.E.J. le 29 octobre 2009. Le montant de la prestation s'élève à 210 euros toutes taxes comprises.

Le Conseil Municipal,
Par 25 voix pour et 4 abstentions,

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 SEPTEMBRE 2009

Approuve le procès verbal du 29 Juin 2009, sous réserve des modifications apportées.

4 abstentions : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI

Le Conseil Municipal,
A bulletin secret,

REMPLACEMENT DE DEUX ADJOINTS DEMISSIONNAIRES

Décide, à l'unanimité, d'appliquer le dernier alinéa de l'article L.2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales pour désigner le 1^{er} adjoint au Maire, le nouvel adjoint élu occupant le rang de l'adjoint démissionnaire dans l'ordre du tableau.

Proclame, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, Madame Charlotte BRUN première adjointe au Maire

21 voix pour

4 élus n'ayant pas pris part au vote : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

4 bulletins blancs

Proclame septième et huitième adjoints au Maire la liste présentée ayant obtenu la majorité absolue, soit dans l'ordre :

7^{ème} Maire Adjoint : Nicolas BARBELANE

8^{ème} Maire Adjoint : Mariana BAK

19 voix pour

8 élus n'ont pas pris part au vote : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

2 bulletins nuls

Le Conseil Municipal,
A bulletin secret,

DESIGNATION DES MEMBRES DEVANT SIEGER AU SEIN DES COMMISSIONS COMMUNALES

Désigne, à la majorité des suffrages exprimés, les membres suivants devant siéger au sein des commissions communales en remplacement des élus démissionnaires :

Finances, vie économique et tourisme	Enfance et enseignement	Urbanisme, travaux et environnement	Petite enfance, affaires sociales et solidarité	Jeunesse et sports	Sécurité
Vicente PASTOR	Nicolas BARBELANE	Jacques WALQUENART	Anne RICHARD	Anne RICHARD	Pierre PEREZ

21 voix pour

8 élus n'ont pas pris part au vote : Guerric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER, Delphine BENEDETTI, Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

DESIGNATION DES MEMBRES DEVANT SIEGER AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.

Désigne, à la majorité des suffrages exprimés, les membres suivants devant siéger au sein du Conseil d'Administration du C.C.A.S dont la présidence sera assurée par Monsieur Bernard ANGELS, Maire :

- Mariana BAK
- Laurent ROUSSEY
- Pierre PEREZ
- Vicente PASTOR
- Françoise TRANCHART
- Daniel CARIANI

Ayant obtenu 21 voix :

- Mariana BAK
- Laurent ROUSSEY
- Pierre PEREZ
- Vicente PASTOR
- Françoise TRANCHART

Ayant obtenu 24 voix :

- Daniel CARIANI

Ayant obtenu 5 voix :

- Danièle PORLIER.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Décide de modifier le tableau des effectifs de la filière administrative en créant un emploi d'adjoint administratif territorial de 1^{ère} classe.

Le Conseil Municipal,
Par 25 voix pour et 4 élus qui ne prennent pas part au vote,

DECISION MODIFICATIVE N° 2 – BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Adopte la Décision Modificative communale n°2 de l'exercice 2009 comme suit :

En section de fonctionnement :

Dépenses		Montants		Recettes	Montants
658	Charges diverses	+ 80 000,00 €	7475	Particip. groupé communes	+ 80 000,00 €
		+ 80 000,00 €			+ 80 000,00 €

En section d'investissement :

Dépenses		Montants	Recettes		Montants
			1321	Subventions Etat	+ 200 000,00 €
2315	Install, matériel techniques	+ 89 700,00 €	1323	Subventions Département	+ 43 500,00 €
			1641	Emprunts en euros	- 153 800,00 €
		+ 89 700,00 €			+ 89 700,00 €

4 élus ne prenant pas part au vote : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Danièle CARIANI et Patrick ISABEL.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

TITRES IRRECOUVRABLES

Décide d'annuler les titres de recettes dont la liste est annexée à la présente délibération.

Dit que les montants à annuler s'élèvent à :

Année 2003 : 49,05 euros
Année 2004 : 138,64 euros

Le Conseil Municipal,
Par 28 voix pour et 1 élu absent au moment du vote,

ATTRIBUTION DES BOURSES COMMUNALES 2009

Décide d'attribuer les bourses communales selon les mêmes critères que ceux déterminés par le Conseil Général pour les bourses départementales, fixe le montant de l'aide accordée à 65 euros par enfant et arrête le plafond de ressources pour l'attribution de la bourse communale, comme suit :

Nbre de parts fiscales	Revenu imposable annuel maximal
1	jusqu'à 3 740 €
1,5	jusqu'à 5 611 €
2	jusqu'à 7 483 €
2,5	jusqu'à 9 354 €
3	jusqu'à 11 225 €
3,5	jusqu'à 13 096 €
4	jusqu'à 14 968 €
4,5	jusqu'à 15 846 €
5	jusqu'à 17 608 €
5,5	jusqu'à 19 369 €
6	jusqu'à 21 130 €
6,5	jusqu'à 22 891 €
7	jusqu'à 24 661 €
7,5	jusqu'à 26 423 €
8	jusqu'à 28 184 €
8,5	jusqu'à 29 945 €
9	jusqu'à 31 706 €
9,5	jusqu'à 33 468 €
10	jusqu'à 35 229 €
Par ½ part supplément.	1 761 €

INDEMNITE DE CONSEIL DU TRESORIER PAYEUR

Décide d'accorder à Madame SAINT-MARTIN Marie-Hélène l'indemnité de conseil correspondant à la durée de ses fonctions.

Dit que les crédits nécessaires au paiement de cette indemnité seront prévus au budget communal.

1 élu absent au moment des deux votes précités : Laurent ROUSSEY.

**Le Conseil Municipal,
Par 21 voix pour, 4 voix contre et 4 Abstentions**

**SYNDICAT MIXTE POUR L'ETUDE, LA CREATION ET LA GESTION D'UN EQUIPEMENT NAUTIQUE :
SUBSTITUTION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ROISSY PORTE DE FRANCE A LA VILLE**

Décide de la substitution de la communauté de communes Roissy Porte de France à la ville au sein du Syndicat mixte pour l'étude, la création et la gestion d'un équipement nautique et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

4 voix contre : Marie-Marthe JESSLEN, Bernard VIGNES, Daniel CARIANI et Patrick ISABEL.

4 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité**

**CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES DANS LE CADRE D'UN DIAGNOSTIC
D'ACCESSIBILITE**

Ce point est retiré de l'ordre du jour.

**COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR L'AMENAGEMENT
HYDRAULIQUE DES VALLEES DU CROULT ET DU PETIT ROSNE**

Prend acte du rapport annuel 2008 et des comptes administratifs du SIAH.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL REGIONAL ET DU STIF POUR L'AMENAGEMENT
DES POINTS D'ARRET DE BUS AUX NORMES PMR**

Adopte l'avant projet et approuve son plan de financement.

Déclare assurer la maîtrise d'ouvrage de l'opération et sollicite :

1. de Monsieur le Président du STIF la subvention au taux maximal de participation de la part du STIF.
2. de Monsieur le Président du Conseil Régional la subvention au taux maximal de participation de la part du Conseil Régional.

Et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à ces deux demandes de subvention.

**DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL GENERAL DU VAL D'OISE DANS LE CADRE DU
TRASERR ECOLE 2010 POUR L'AMENAGEMENT D'UN CHEMINEMENT PIETONS RUELLE AUX LOUPS.**

Adopte l'avant projet suivant :

MONTANT DES TRAVAUX	CONSEIL GENERAL (TRASERR 2010)- 45 %	COMMUNE – 55 %
85 000 €	38 250 €	46 750 €

Sollicite de Monsieur le Président du Conseil Général du Val d'Oise la subvention au taux plafonné du coût hors taxes des travaux et autorise Monsieur le Maire à signer tout acte relatif à cette subvention.

**AVENANT N°2 AU LOT N° 1 « GROS ŒUVRE » DANS LE CADRE DU MARCHE DE TRAVAUX BATIMENT
DE LIAISON – CONSTRUCTION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS**

Décide de passer avec l'entreprise ECB l'avenant n°2 qui s'établit comme suit :

Lot	Entreprise	Plus values HT	Moins values HT	Solde HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT

Lot n° 1 Gros œuvre Avenant n°2	ECB 26-28, rue Jean Coquelin 95111 SANNOIS	<u>Abords extérieurs</u> Réalisation d'un muret et banquettes en béton blanc banché à la place d'un béton classique Entrée : pose d'un cadre muni de tapis brosse 2 590,00 € HT	Avenant n°2 : 2 590,00 € Avenant n°1 : 5005 € (pour mémoire)	215 088 €	222 683 €
---	---	--	--	-----------	-----------

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

**Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,**

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – BATIMENT DE LIAISON – CONSTRUCTION DE LOCAUX ADMINISTRATIFS

Décide de passer avec Messieurs MAJ et RETBI l'avenant n°1 qui s'établit comme suit :

Titulaire du Marché	Plus values HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT
Groupement : M. Charles MAJ et Michel RETBI 1 ^{er} contractant : M. Charles MAJ 7, rue Montesquieu – 92600 Asnières 2 ^{ème} contractant : M. Michel RETBI 8, Bis Rue de l'Yser – 95460 Ezanville	3 313,43€	39 780,00 €	43 093,43€

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AVENANTS AU MARCHE DE TRAVAUX : ANCIENNES ECURIES – RESTAURATION ET RECONVERSION EN EQUIPEMENT CULTUREL ET SALLE DE RECEPTION

Décide de passer avec les entreprises ci-après les avenants qui s'établissent comme suit :

Lot	Entreprise	Plus values HT	Moins values HT	Solde HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT
Lot n° 1 Terrassement Gros œuvre (avenant n°2)	SNRB 23, rue du Plessis 95120 ERMONT	Avenant n°2 Doublage murs local réserve au RDC Réfection mur de clôture mur façade arrière, Aménagement talus, Pose d'un tapis brosse avec cadre inséré dans le carrelage (entrée principale) 19 385,00 €	Avenant n°2 Salle de réception : Abandon du carrelage au profit d'un revêtement PVC réalisé par la société AVELINE (lot n°8 peinture – revêtements intérieurs et sols souples) 9 825 ,00 €	Avenant n°2 : 9 560,00 € Avenant n°1 : 16 986,35 € (pour mémoire)	838 729,00 €	865 275,35 €
Lot n°2 Charpente (avenant n°1)	DRIOLLET 10, rue Pierre Emmanuel 95330 DOMONT	Avenant n°1 Aménagement d'un cheminement de combles pour l'entretien des installations techniques 3 500,00 €		Avenant n°1 : 3 500,00 €	37 500,00 €	41 000,00 €
Lot n°7 Electricité (avenant n°1)	Sté EG EB ELECTRICITE 57, rue Véron 94140 ALFORTVILLE	Avenant n°1 Remplacement de l'éclairage prévu au marché par un éclairage plus économe en consommation d'énergie 18 115,83 € HT	Avenant n°1 L'appareillage prévu au marché : hublots, appliques, lustres à lampes incandescentes - 8 573,06 € HT	Avenant n°1 : 9 542,77 €	52 791,25 €	62 334,02 €
Lot n° 8 Peinture – revêtements intérieurs et sols souples (avenant n°1)	Sté AVELINE Chemin du Parc Rue des Marcots 95480 PIERRELAYE	Avenant n°1 Salle de réception RDC : Pose revêtement pvc en lame imitation parquet 7 722 € HT		7 722,00 €	50 321,70 €	58 043,70 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AVENANT N°1 AU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE – ANCIENNES ECURIES – RESTAURATION ET RECONVERSION EN EQUIPEMENT CULTUREL ET SALLE DE RECEPTION

Décide de passer avec Messieurs MAJ et RETBI l'avenant n°1 qui s'établit comme suit :

Titulaire du Marché	Plus values HT	Montant du marché de base HT	Montant du nouveau marché HT
Groupement : M. Charles MAJ et Michel RETBI 1 ^{er} contractant : M. Charles MAJ 7, rue Montesquieu – 92600 Asnières 2 ^{ème} contractant : M. Michel RETBI 8, Bis Rue de l'Yser – 95460 Ezanville	11 073,88 €	130 900,00 €	141 973,88 €

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UNE DECLARATION PREALABLE DANS LE CADRE DE LA RENOVATION DES BAIES VITREES DU PATIO DE L'ECOLE JULES VERNE

Autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes préalables dans le cadre de cette opération et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

Le Conseil Municipal,
Par 28 voix pour et 1 voix contre,

AUTORISATION DONNEE A MONSIEUR LE MAIRE DE DEPOSER UN PERMIS D'AMENAGER DANS LE CADRE DE LA REALISATION D'UN PARKING AUX ABORDS DE L'ECOLE RAOUL RIET

Autorise Monsieur le Maire à déposer toutes demandes de permis d'aménager dans le cadre de cette opération et à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

1 voix contre : Daniel CARIANI

Le Conseil Municipal,
Par 25 voix pour et 4 abstentions,

RENOUVELLEMENT DE L'AGREMENT DU R.A.M.

Autorise Monsieur le Maire à valider le bilan du RAM 2006-2009 pour le renouvellement d'agrément et valide le projet du Relais Assistantes Maternelles pour les trois années à venir.

4 abstentions : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

MISE EN PLACE DES COMMISSIONS D'IMPAYES DE LOYER AVEC LES BAILLEURS COOPERATION ET FAMILLE ET ANTIN-RESIDENCE

Autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'impayés de loyer conjointement avec le Conseil Général du Val d'Oise avec les bailleurs sociaux suivants :

1. Coopération et Famille
2. Antin Résidence

AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL SUR L'ACHAT DE LOGEMENTS LOCATIFS

Ce point est reporté à un prochain Conseil Municipal

Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

**DEMANDE DE CLASSEMENT DES FORETS DE MONTMORENCY, L'ISLE ADAM, CARNELLE ET ECOUEN
EN FORET DE PROTECTION**

Demande le classement des forêts de Montmorency, l'Isle Adam, Carnelle et Ecouen en forêts de protection.
Demande aux services de l'Etat d'engager les études et la procédure relatifs à ce classement.
Autorise Monsieur le Maire à signer tout courrier et tout acte relatif à cette affaire.

Le Conseil Municipal,
Par 24 voix pour, 4 voix contre et 1 abstention,

MOTION PRISE LORS DU CONSEIL MUNICIPAL

Affirme son attachement à la décentralisation, conçue comme la possibilité pour des conseils démocratiquement élus au plus près des besoins des concitoyens de mener les projets d'intérêt public local qu'ils ont librement identifiés ;

Formule le vœu que le département et la région puissent continuer à apporter librement, dans le cadre de la solidarité territoriale, une contribution indispensable au financement des équipements et des projets municipaux ;

Exprime son inquiétude face à la réduction des dotations versées par l'Etat aux collectivités locales, face à la réforme de la taxe professionnelle remplacée par des impôts moins dynamiques, largement à la charge des ménages, et sans que soit garantie une compensation intégrale et pérenne pour chaque commune ;

Souhaite que la définition des périmètres des intercommunalités et la détermination des compétences qu'elles exercent demeurent fondées sur le libre choix des communes ;

Appelle le Gouvernement et les Parlementaires à engager une véritable réforme des finances locales, à renforcer les acquis de la décentralisation, la solidarité territoriale et le rôle primordial des communes dans la gestion des services publics de proximité et comme pilier de notre démocratie.

4 voix contre : Gueric JACQUET, Danièle PORLIER, Christophe MULLER et Delphine BENEDETTI.
1 abstention : Daniel CARIANI.

Vu par Nous, Bernard ANGELS, Maire de la commune d'ECOUEN, pour être affiché le
(Article 2121-39 du Code Général des Collectivités Territoriales).

Le Maire,

Bernard ANGELS